



CCIH

Caisse de Compensation AVS de l'Industrie Horlogère
Biel/ Bienne

AVS / IV
AHV / AI

Siège - Bienne
Case postale
Rue de l'Argent 6 | 2501 Bienne

Ø +41 58 353 32 00 ☎ ccih51.ch ☐ avs-ai@ccih51.ch

Plan de paiement des prestations AVS/AI/PC pour l'année 2026

Nous vous informons qu'en 2026, le versement de la rente aura lieu le 5^{ème} jour ouvrable de chaque mois.

Les prestations sont versées à l'avance, c'est-à-dire, la rente du mois de janvier 2026 est versée au début du mois de janvier 2026.

Pour l'année 2026 sont valables les délais de paiement suivants :

Mois	5 ^{ème} jour ouvrable
Janvier	09.01.2026
Février	06.02.2026
Mars	06.03.2026
Avril	09.04.2026
Mai	08.05.2026
Juin	05.06.2026

Mois	5 ^{ème} jour ouvrable
Juillet	07.07.2026
Août	07.08.2026
Septembre	07.09.2026
Octobre	07.10.2026
Novembre	06.11.2026
Décembre	07.12.2026

La 13^{ème} rente AVS sera versée une seule fois au mois de décembre conjointement à la rente mensuelle aux bénéficiaires d'une rente AVS active uniquement.

Veuillez svp. contrôler l'adresse de l'envoi et nous communiquer tout changement. Merci.

Avec nos meilleures salutations

Caisse de compensation de l'industrie horlogère